RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04163
Numéro SIREN : 535 234 983
Nom ou dénomination : ABALONE TT BORDEAUX ACHARD

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2016 sous le numéro de dépôt 3948

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux

Le 25 FEV. 2016

sous le N° 3948

ABALONE TT BORDEAUX CHARTRONS 11B4162
SAS au capital de 112.500 €
Siège social : SAINT-HERBLAIN (44800) – 43, rue Bobby Sands
535.234.983 RCS NANTES

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 31 décembre, au siège social,

La société ABALONE TT PESSAC, SAS au capital de 100.000 euros ayant son siège social 43, rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 502.558.059,

représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500.000 euros ayant son siège social à SAINT-HERBLAIN (44800) – 43, rue Bobby Sands, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 383.497.963, sa présidente, elle–même représentée par Madame Nadège LIGNON, présidente,

Propriétaire de la totalité des 11.250 parts de 10 euros composant le capital social de la société ABALONE TT BORDEAUX CHARTRONS,

Associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ***la modification de la dénomination sociale ;***
- ***au transfert du siège social ;***
- ***la modification corrélative des statuts ;***
- ***la délégation de pouvoirs en vue des formalités.***

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale actuelle « ABALONE TT BORDEAUX CHARTRONS » par « ABALONE TT BORDEAUX ACHARD » à compter du 1er janvier 2016.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de SAINT-HERBLAIN (44800) – 43 Rue Bobby Sands à BORDEAUX (33300) – 9 Rue Achard – Hall D à compter du 1er janvier 2016.

TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 2 et 4 des statuts :

*« **ARTICLE 2 - DÉNOMINATION***

*La société est dénommée **ABALONE TT BORDEAUX ACHARD.***

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société par actions simplifiée" ou des initiales "S.A.S." et de l'énonciation du capital social. »

[...]

*« **ARTICLE 4 – SIEGE***

Le siège de la société est fixé à BORDEAUX (33300) – 9 Rue Achard – Hall D. »

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et notamment à la société d'avocats FIDAL, sise à SAINT-LO (50000) – 340 Rue Alexis de Tocqueville, à l'effet de faire ou requérir toutes formalités requises d'enregistrement, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra partout où besoin sera.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera retranscrit sur les registres sociaux prévus à cet effet.

